

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 25 (1889)
Heft: 18

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITE — PATRIE

LAUSANNE

XXV^e Année.



15 SEPTEMBRE 1889.

N^o 18.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : L'enseignement de l'histoire nationale dans les écoles supérieures de la Suisse. — L'Esthétique ou la théorie du Beau. — Chronique suisse. — Chronique d'Allemagne. — Correspondance. — Nécrologie suisse. — **Vaud** : Ecoles normales. — **Jura bernois** : Chronique jurassienne. — Bibliographie. — PARTIE PRATIQUE : Leçon de choses. — Sujets d'examens : Dictées. — Comptabilité. — Nominations.

L'enseignement de l'histoire nationale dans les Ecoles supérieures de la Suisse (Universités, Académies).

Au jugement de tous les esprits éclairés, l'étude de l'histoire nationale est la meilleure école de patriotisme, des libertés publiques et des lumières. Aussi occupe-t-elle dans tous les Etats libres une place importante dans l'enseignement public, à partir de l'école primaire et jusque et y compris les académies et les universités. Il en devrait être de même, semble-t-il, en Suisse ; car, dans les fêtes fédérales et toutes les assemblées délibérantes, on parle de liberté, du patriotisme de nos ancêtres, de nos gloires historiques. Mais à notre grand étonnement, qui sera partagé sans doute par bien des gens, l'HISTOIRE NATIONALE n'occupe pas dans toutes nos hautes écoles la place qu'elle devrait y tenir.

Pendant qu'à Berne et à Zurich, l'histoire nationale, y compris le tableau de la culture de la civilisation helvétique, est enseignée par divers professeurs et pendant plusieurs heures, dans d'autres, cet enseignement ne figure que pour une leçon d'une heure, ou même pas du tout.

Objecterait-on que l'histoire s'enseigne déjà dans les degrés inférieurs et moyens ? Mais qui ne sait que l'histoire ne peut s'enseigner aux enfants et aux adolescents de la même façon

ÉTABLISSEMENTS d'instruction supérieure. (Universités, Académies, École polytechnique)	Nombre de Cours	LEÇONS	Nombre d'heures	PROFESSEURS
Université de Bâle		Histoire de la Suisse, de 1481 à 1798.	3	Dr Albert Burckhardt.
Université de Zurich.	5	Histoire de la Suisse du XVII ^e -XIX ^e siècle.	4	Georges von Wyss.
		Histoire de la Suisse des XV ^e et XVI ^e siècles.	1	Dändliker.
		Répétition.	2	id.
		Histoire de la civilisation en Suisse du XIV ^e à la fin du XVIII ^e siècle.	2	Dr Voegelin. (défunt)
		La participation de la Suisse au mouvement de la Renaissance.	2	id.
Université de Berne.	6	Histoire de la chute de la vieille confédération, de la république helvétique et de l'acte de médiation jusqu'en 1815.	2	Dr Hidber.
		Histoire de la guerre du Sonderbund et des Constitutions de 1848 et 1874.	2	id.
		Histoire de la civilisation, de la vie publique et privée des vieux Suisses, particulièrement des Bernois, du XIV ^e au XVII ^e siècle.	1	id.
		Répétition de l'histoire suisse en rapport avec l'histoire générale et exercices oraux.	1	id.
		De l'histoire suisse des XV ^e et XVI ^e siècles.	1	Dr Tobler.
		Histoire de la Suisse des temps les plus anciens jusqu'à la première alliance en 1291.	2	Dr Boegli.
Université de Genève ¹ .				
Académie de Lausanne.	1	La Suisse depuis la Réformation jusqu'à la République helvétique.	2	Duperrex.
Académie de Neuchâtel.	1	Institutions politiques de la Suisse de 1291 à 1798.	1	Dr Daguet.
Ecole polytechnique.	1	Histoire des guerres de la Confédération.	2	Oechsli.

¹ L'histoire de Genève y était enseignée, il y a quelques années, par M. Amédée Roget.

qu'aux jeunes gens plus avancés, d'une certaine maturité d'esprit, et qu'aux degrés supérieurs seulement, cette histoire peut être comprise comme elle le doit, pour porter des fruits sérieux, c'est-à-dire que là seulement elle peut être professée à la lumière du droit public, du droit des gens et du droit politique proprement dit. C'est ce qu'on a compris à Zurich et à Berne, plus que partout ailleurs, mais on en jugera mieux par le tableau suivant.

A. DAGUET.

L'Esthétique ou la théorie du beau.

On ne parle aujourd'hui dans toutes les feuilles pédagogiques de France, de la Suisse et de l'Italie, que de *l'Art à l'Ecole*. C'est du *Bel Art* qu'on parle et non de *l'Art Utile*, c'est-à-dire du *Beau* ou de *l'Idéal*, réalisé par la forme sensible (le réel). Or, l'étude, la science du Beau et ce qu'on appelle sa théorie ou sa philosophie, c'est *l'Esthétique*.

Esthétique est un mot grec, et signifie : ce qui est *relatif au sentiment*. C'est un philosophe allemand, Alexandre Baumgarten, qui lui a donné ce nom, au milieu du siècle dernier. Cette dénomination a été reconnue n'être pas exacte. Le *sentiment*, c'est-à-dire le cœur, joue sans doute un rôle important dans la manifestation du Beau ; mais une autre faculté, *l'Imagination* ou la *Fantaisie*, en joue encore un beaucoup plus considérable. « L'Imagination, » comme le dit un philosophe français contemporain, M. Vacherot, ayant » pour but de reproduire l'Idéal par le Réel, est la faculté esthétique par » excellence. »

Mais à l'époque de Leibnitz, dont la philosophie dominait dans la première moitié de ce siècle en Allemagne et en Europe, on faisait consister le beau dans l'analyse du sentiment et le nom d'Esthétique a reçu sa consécration définitive dans les écrits d'un autre métaphysicien de premier ordre, Emmanuel Kant.

Au dire des critiques, le nom de *Philosophie du Beau* serait plus approprié à son objet que celui d'Esthétique.

C'est du Beau, en effet, et de ses manifestations que s'occupe l'Esthétique. Mais il y a ici la question préalable à résoudre : le Beau, existe-t-il ? C'est de la solution affirmative ou négative de cette question que dépend celle de la réalité, de la légitimité de cette science.

Or, on n'en peut douter et on n'a qu'à regarder autour de soi : le Beau existe et sous toute espèce de formes, et on peut dire de la beauté ce que disait un de nos poètes de la Suisse romande de la poésie, une des formes préférées de l'Art :

La poésie, amis, réside en toute chose.

Le Beau, nous le trouvons à la fois dans la nature, les arts, dans les mœurs, dans la vie privée comme dans la vie publique, dans l'Histoire comme dans les Sciences et dans la Religion.

Puisque le Beau existe, il devrait être aisé à définir. Les définitions certes ne manquent point, elles abondent même. Mais elles varient *selon le point de vue* auquel se placent les écrivains et les penseurs qui se sont occupés des problèmes esthétiques, de Platon à Hegel et de ce dernier à Guillaume Vischer comme de Gioberti à Adolphe Pictet, à Charles Blanc, à Charles Levêque.

Une autre cause de divergence dans la définition du Beau, c'est qu'il en

est de ce phénomène comme de la Poésie, c'est-à-dire qu'il plus facile à *sentir* qu'à exprimer, qu'il est plus facile à dire ce qu'il n'est pas, que ce qu'il est. Il appartient à ce qu'il y a de plus intime, de plus délicat, de plus insaisissable, de plus profond dans l'âme humaine. Passons rapidement en revue les définitions principales du Beau qu'en ont données les penseurs, les esthéticiens, les écrivains célèbres.

On a dit : *le Beau est ce qui plaît aux sens*, le Beau, c'est l'AGRÉABLE. Mais une fleur peut plaire par son odeur, par le parfum qu'elle exhale on ne dira pas qu'elle a une *belle* odeur. Une musique dansante a quelque chose d'*agréable* ; vous ne direz cependant pas que c'est de la belle musique.

On a cherché le Beau dans l'UTILE. Le philosophe écossais Dugald-Stewart a prétendu qu'il n'y avait rien de plus *beau au monde* qu'une terre bien *cultivée* ou un *beau* champ de *pommes de terre*.

C'est parler en brave paysan, occupé du rapport de ses terres plutôt qu'en admirateur du beau et de l'idéal.

J'avais une maison, toute petite, à trois étages, sur la plus belle place de la ville, mais à une seule chambre par étage et à deux fenêtres ; telle quelle, elle suffisait à mes besoins et j'aurais volontiers dit avec Socrate : « Plût à Dieu que de vrais amis, elle fut toujours pleine ». Cette maison m'était donc *utile* autant qu'*agréable*. Mais malgré tous les soins que prenait mon entourage, pour embellir cette demeure étroite et mesquine, je n'aurais pas eu la prétention de soutenir qu'*elle était belle*. Donc le Beau n'est pas l'utile.

Non seulement l'*Utile* n'est pas le Beau, mais, si l'on en croit le philosophe et esthéticien Vincent Gioberti, il en serait même le plus grand ennemi. N'est-ce pas en effet l'utilitarisme qui, avec son invariable question : *à quoi bon ? qu'est-ce que cela rapporte ?* rapetisse toutes les actions humaines à des considérations vulgaires ? Or, comme le disait le plus grand savant de la Suisse au XVI^e siècle, le naturaliste Conrad Gessner, *il n'y a qu'une âme sordide qui ne pense qu'au lucre*.

Mais si le Beau n'est pas l'Utile, ne pourrait-il pas se ramener à la CONVENANCE ou à la *conformité* des moyens au but qu'on se propose (*zweckmässigkeit*, en allemand).

La convenance est une des conditions de la beauté, mais ne la constitue pas ; car la convenance peut se trouver dans une chose laide comme dans une chose belle. Elle peut exister par exemple dans la personne d'un nain comme dans celle de son contraire, un géant, c'est-à-dire de deux êtres exceptionnels dont aucun n'éveille l'idée du beau, le premier en raison de sa petitesse anormale, le second à cause de sa taille démesurée et disgracieuse.

A un philosophe qui faisait consister la beauté d'une tragédie dans le rapport parfait des moyens au but, Voltaire demandait s'il oserait dire d'une médecine qu'elle est BELLE parce qu'elle a atteint son but !

Il en est de même de la PROPORTION, qualité purement géométrique.

D'autres écrivains ont substitué l'ORDRE à la proportion comme condition *sine qua non* du beau. Mais quel que soit le rapport de la notion d'ordre avec celle de beauté, impossible de regarder cette qualité, mécanique en quelque sorte, comme l'élément constitutif et distinctif du *beau*.

Nous nous heurtons ici à l'opinion d'un esthéticien, dont nous prononçons le nom au commencement de cet essai, de M. Charles Levêque qui définit la beauté : la PUISSANCE avec l'ORDRE.

Cette définition, nous en demandons pardon au célèbre écrivain, ne nous

paraît pas plus heureuse que la précédente, elle nous semblerait plus à sa place dans un traité de *sciences exactes* que dans un livre consacré à la science qui allie l'Idéal au Réel, comme l'Esthétique. Il en est de même de l'*Unité* dans la *diversité*, qui est une grande qualité intellectuelle plutôt qu'esthétique, bien qu'elle soit l'un des caractères essentiels d'un chef-d'œuvre.

Mais la meilleure définition est encore, je crois, celle que le grand philosophe allemand Hegel a donnée, et qui peut se résumer ainsi : l'*harmonie* de l'idée invisible et de la forme visible, ou de l'*idéal* et du réel. C'est cette définition qu'a adoptée notre illustre compatriote genevois Adolphe Pictet, dans un beau livre intitulé : le *Beau dans la Nature* et l'*Art et la Poésie*, et qui est un véritable traité d'Esthétique, l'œuvre à la fois d'un savant, d'un artiste et d'un publiciste.

Le beau, lisons-nous à ce sujet dans le dictionnaire des Littératures de M. Vapereau, *ne peut pas se réduire aux idées d'ordre, de proportion, de puissance et d'harmonie avec lesquelles il se rencontre souvent sans s'identifier avec elles.*

A. DAGUET. (A suivre).

CHRONIQUE SUISSE

Les fêtes se succèdent en Suisse d'une manière qui serait réjouissante si elles n'entraînaient avec elles tant de pertes de temps et d'occasions de dépenses dont souffrent les familles. Voici l'énumération des fêtes qui ont quelque rapport avec l'Ecole :

— Berne a fêté les gymnastes du canton et M. Schenk, conseiller fédéral, a prononcé un beau discours au banquet.

— Aarau a célébré la *Fête des cadets* de la Suisse allemande, au nombre de 3000 et plus. Les manœuvres se sont faites avec beaucoup d'entrain.

Aarau avait eu précédemment une fête d'un autre genre, l'inauguration du buste de feu le landammann Augustin Keller, fête à la fois scolaire et politique. Car, avant de faire la guerre aux moines et aux Jésuites, Keller avait été un poète distingué et un pédagogue de mérite comme directeur de l'Ecole normale du canton d'Argovie. Il avait formé un grand nombre d'élèves. Plusieurs centaines de ces derniers ont assisté à la fête de leur ancien chef, à côté des amis politiques et des admirateurs du landammann.

— Le député Schlatter avait proposé au *Grand Conseil* de Zurich, non comme on l'a dit par erreur, la réélection périodique des pasteurs et instituteurs (cette réélection existe), mais une aggravation de cette loi en ce sens que l'élection devait se faire à la majorité des citoyens actifs et non à celle des votants. Cette motion a été rejetée par l'autorité législative ; ce qui était à prévoir par l'opposition qu'elle a rencontrée dans tous les conseils et dans la presse.

— L'*Ecole* de Lausanne (article de M. Quayzin), dit que la nouvelle loi neuchâteloise sur l'Instruction publique primaire interdit aux instituteurs de s'occuper de l'enseignement de la religion.

Il en était ainsi dans le projet, mais l'article relatif à cette défense a disparu dans la loi.

— M. Wild, de Richterschwyl (canton de Zurich), professeur à l'Ecole polytechnique a fait un don de 10 000 francs à la Confédération pour l'établissement.

— M. Baumberger, député au *Reichstag* de l'Allemagne a donné 3000 fr.

pour l'Ecole secondaire d'Interlaken où il a fait un séjour. Des traits pareils sont faits pour effacer l'impression produite par d'autres procédés moins généreux, mais faciles à comprendre par les mesures que prend le Conseil fédéral.

— Dans les Grisons, M. Wiget, directeur de l'Ecole normale de Coire, a donné sa démission, M. Paul Centad, de Davos, un grison par conséquent, et instituteur à l'Ecole des filles de St-Gall, est appelé à le remplacer.

M. Wiget continuera cependant les fonctions enseignantes, mais comme professeur agrégé dans une université d'Allemagne.

— A Lucerne, une famille en deuil affecte la somme de 10 000 fr. à l'établissement d'un fonds destiné à venir en aide aux instituteurs et institutrices que l'âge ou des raisons de santé obligent à prendre leur retraite. Bel exemple à suivre dans la Suisse romande, où on bâtit des palais habités par de futurs mendiants.

— Dans le Tessin, à Lugano, l'inspecteur général Zanfranchi, faisant la visite d'une classe, avait fait à un maître quelques observations relatives entre autres à la correction des compositions. Celui-ci s'emporta, dit des injures à l'inspecteur général en ajoutant entre autres aménités, qu'il avait déjà mis à la porte un autre inspecteur, on l'a mis à pied pour 6 mois. L'instituteur en question est d'ailleurs un maître habile, mais la direction de l'instruction publique n'a pu que confirmer la décision. A. D.

Chronique de l'Allemagne.

Le *Lehrer-Verein* a mis à l'étude pour l'année 1889 les questions suivantes :

1. Est-il désirable que les instituteurs et les corporations soient consultés sur les questions scolaires ?

2. L'Ecole doit-elle faire l'objet de la législation de l'Empire ?

3. L'instituteur doit-il être dispensé des fonctions subalternes qu'il est appelé à remplir à l'Eglise, et du bureaucratisme dans l'Ecole ?

Pour apprécier à leur valeur toutes ces questions, il faudrait être plus instruit que nous ne le sommes de la question scolaire dans les Etats allemands. Mais en ce qui concerne la troisième, le doute cesse lorsqu'on voit, comme dans certaines villes allemandes, un instituteur s'inscrire pour la place de sonneur à l'Eglise paroissiale, et qu'il a été nommé à cet emploi. On dit bien proverbialement qu'il n'y a pas *de sot métier*, mais en dépit de ce dicton, il est telle fonction qui ôte à celui qui l'exerce la considération dont il a besoin pour garder sa dignité et son ascendant aux yeux du public et des gens auxquels il a à faire.

Correspondance.

Neuchâtel, septembre 1889.

Monsieur,

A l'article de l'Educateur : **Le cours Frœbel à Neuchâtel** que vous publiez dans le numéro du 1^{er} septembre et sous ce second titre : *Réflexions d'une institutrice sur le cours frœbelien après la première semaine*, je lis ceci :

« Bref, je vois un rude assaut qu'auront à soutenir mesdames les institutrices à la clôture de l'année scolaire et je ne vois qu'une chose qui puisse l'amortir, c'est que les commissions scolaires veuillent bien se charger d'annoncer officiellement que, désormais, vu le changement de méthode, il ne faut plus s'attendre à trouver les enfants capables d'écrire, calculer et lire lors de leur entrée à l'école primaire. »

Ces conclusions d'une institutrice dont j'ai été à même, pendant les 5 semaines qui viennent de s'écouler, d'apprécier le tact, le bon sens et l'intelligence ne me surprennent pas. Un compte rendu trop hâtif de ses impressions est la seule cause de l'erreur dans laquelle elle est tombée.

L'enseignement phonétique de la lecture accompagné d'exercices d'écriture gradués occupe une grande place dans la division supérieure de l'école enfantine fröbelienne (c'est-à-dire de 6 à 9 ans). Et, je tiens à affirmer que les résultats obtenus sont en *apparence* les mêmes que ceux obtenus dans l'école actuelle, mais que en *réalité* ils ne peuvent se comparer puisque la méthode nouvelle en fait un acte d'individualité et non pas une gymnastique de la mémoire.

Il en est de même pour le calcul. Chaque jour l'enfant a l'occasion de calculer. Avec les objets multiples mis entre ses mains, il apprend à ajouter, à retrancher, à multiplier, à diviser.

Les premiers exercices de calcul d'après Ducotterd sont faits dans les écoles enfantines fröbeliennes de Genève. D'abord au moyen d'objets représentant le nombre puis ensuite par le chiffre traduction du nombre.

Il est vrai que l'école fröbelienne a rejeté les longs alignements de chiffres comme indignes de faire partie de son enseignement, mais j'ai trop de confiance dans le bon sens de ceux que ces questions peuvent intéresser pour songer à la justifier.

Laissant à l'auteur de l'article cité le soin de vous faire part de ses nouvelles impressions, je vous prie, Monsieur le rédacteur, d'agréer l'expression de ma considération bien distinguée

A. VUAGNAT

directrice du cours normal fröbelien.

Nécrologie suisse.

Henri Gelzer, historien et publiciste.

Quand Victor Tissot, dont nous n'avons plus à dire l'origine et à faire la biographie qui est toute dans ses ouvrages, a composé la *Suisse inconnue*, c'était pour les étrangers et les Parisiens en particulier qu'écrivait notre compatriote établi sur les bords de la Seine. Mais il y aurait un autre livre à faire sous le même titre à l'usage des Suisses eux-mêmes; c'est un ouvrage qui révélerait les Suisses allemands aux Suisses français, et l'inverse. Cette réflexion, nous était déjà venue à propos de littérature, d'histoire et de science. Elle nous revient aujourd'hui en mémoire à l'occasion de l'illustre savant qui vient de s'éteindre sur le territoire bâlois et qui est si peu connu des Suisses romands. Peu d'hommes ont fourni une carrière aussi remarquable, autant par leurs écrits que par leur activité littéraire et politique.

Né à Schaffouse, la patrie de Jean de Müller, le 17 octobre 1813, Gelzer a successivement professé à l'Université de Bâle (1839-1843), à Berlin, à Berne; il a publié de nombreux et importants ouvrages sur l'histoire de la

Suisse, la littérature allemande, la morale, le droit public, l'histoire de la réformation. Pendant plus de 20 ans (de 1852 à 1870), il a présidé à la rédaction de la *Revue mensuelle protestante* pour l'*Histoire intérieure de notre époque*, l'un des écrits périodiques les mieux pensés, où étaient traitées toutes les questions du jour : religieuses, politiques, sociales, et où il avait pour collaborateurs, une foule d'écrivains de mérite. La hauteur de vue et la solidité du jugement de Gelzer, comme historien et théologien philosophe étaient si bien établies, qu'il fut plus d'une fois consulté par les gouvernements d'Outre-Rhin, et même chargé de missions diplomatiques importantes. C'est ainsi qu'il fut appelé par le grand duc de Bade à présider à l'éducation de l'héritier du trône, en même temps qu'au système d'instruction publique du grand duché qu'il dirigeait de Bâle, sa résidence favorite, 1863.

Par ses écrits, Gelzer a contribué à la solution pacifique de la question de Neuchâtel, et a travaillé aussi à celle de l'unité de l'Allemagne, sa seconde patrie.

Les qualités du cœur s'alliaient chez le savant Schaffousois, à celles de l'esprit, et ont fait de lui un publiciste élevé au-dessus des partis. Et cependant, c'est à peine si le nom de cet homme de science et d'action est venu aux oreilles de la plupart de ses compatriotes des cantons français, tant est haute encore la barrière intellectuelle qui sépare les Suisses des deux langues. Mais quoi d'étonnant là, quand on voit les cantons romands s'ignorer encore eux-mêmes, car à chaque instant, on n'apprend les faits et gestes de tel homme distingué d'un canton voisin que par sa nécrologie. Nos journalistes, au lieu d'étudier leur pays, et d'en faire connaître les hommes et les choses, trouvent plus commode de prendre des articles tout faits dans les feuilles étrangères sur la Chine et le Japon, ou parler au long des moindres incidents de la vie de nos voisins de France et Navarre.

A. DAGUET.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

ECOLES NORMALES. En remplacement de M. Dupuis dont nous avons signalé la démission, le Conseil d'Etat a appelé à la direction des Ecoles normales M. *François Guex*, actuellement professeur de langue française à l'Ecole cantonale de Zurich.

M. Guex est un ancien élève de l'Ecole normale où il a fait de bonnes études qu'il a complétées par un séjour de plusieurs années à Gotha, à Berlin et à Iéna, où il a suivi des cours soit à l'université soit dans les séminaires pédagogiques. Il a enseigné, pendant quelques années, la langue allemande à l'Ecole industrielle de Lausanne où il a laissé le souvenir d'un maître supérieur et d'un collègue des plus aimables.

Nous souhaitons à M. Guex la plus entière réussite dans la tâche importante qui lui est confiée. Il ne manquera pas de faire profiter nos Ecoles normales des connaissances et de l'expérience qu'il a acquises à l'étranger.

F. R.

JURA BERNOIS

Technicum cantonal. — Cours de répétition.

Comité du synode cantonal.

La commission, nommée le 24 décembre 1887, pour présenter un rapport et faire des propositions sur la fondation de l'école technique cantonale est arrivée aux conclusions suivantes :

1. *Une école technique cantonale sera établie à Berne ;*
2. *Cet établissement sera divisé en quatre sections professionnelles : a) Section d'architecture, b) Section de mécanique technique, c) Section de chimie, d) Cours préparatoire ;*
3. *Le bâtiment de l'ASILE DES AVEUGLES à la Lorraine affecté à cet établissement sera aménagé à cet effet ;*
4. *Le musée technique sera mis en rapport avec l'école technique et transféré dans le bâtiment désigné sous le nom de CASERNE DE CAVALERIE ou dans une nouvelle construction ;*
5. *Les cours de l'ECOLE DES BEAUX-ARTS à Berne doivent être établis de manière que l'enseignement artistique et technique des sections d'architecture et de mécanique puisse y être donné.*

On pourrait être surpris de voir une commission de l'Etat demander que l'école technique soit établie à Berne, mais il n'y a là rien d'étonnant quand on sait que la plupart des membres de la commission habitent la ville fédérale.

L'Asile des aveugles, à Berne, a enseveli sa fortune dans une construction dispendieuse et c'est pour renflouer cet établissement que l'Etat devrait acheter un immeuble onéreux et qui demande toutes sortes de transformations. Avec les capitaux que coûterait ce projet on peut établir, dans toute autre ville du canton, un établissement analogue mieux organisé. C'est ce que font remarquer les députés du Seeland qui réclament pour Bienne l'école technique cantonale. Bienne constitue le centre d'une agglomération de 23 000 habitants. Cette ville a des usines de premier ordre marchant à l'eau, à la vapeur ou au gaz. On y compte 204 maisons d'horlogerie avec 3412 employés. Bienne, la seconde ville du canton, n'a pu obtenir aucun établissement d'instruction supérieure. Des gymnases existent à Berne, à Berthoud, à Porrentruy. La création d'un gymnase à Bienne ne servirait qu'à faire une concurrence désastreuse aux établissements actuels, surtout à ceux de Porrentruy et de Berthoud. La situation de Bienne, à la limite des langues française et allemande, est un argument de plus en faveur de la création du technicum cantonal dans la ville de l'avenir. C'est surtout dans le domaine de l'instruction qu'on demande un peu de décentralisation.

— Deux cours normaux ont lieu du 26 août au 11 octobre, l'un à Interlaken et l'autre à Lyss, pour former des maîtresses d'ouvrages. Un cours de répétition pour les instituteurs des districts de Berne, Seftigen et Schwarzenbourg aura également lieu à Berne du 7 au 19 octobre. Le cours comprendra la gymnastique, l'histoire naturelle et la géographie. Il sera dirigé par MM. Stucki, inspecteur, Guggisberg et Fankhauser. Il y a longtemps que le Jura bernois n'a eu de cours analogue pour les instituteurs.

— Le comité du synode cantonal a entendu un rapport de M. Eggmann, de Worb, sur l'inspection des classes. D'après un résumé des con-

clusions adoptées par les conférences d'instituteurs, il résulte que tous les districts, sauf Aarberg, tiennent à conserver le système des inspecteurs scolaires.

H. G.

BIBLIOGRAPHIE

L'AMI DE LA MAISON ET LE RAYON DE SOLEIL sont deux publications mensuelles illustrées qui se publient à Paris au prix fabuleusement bas de 2 francs, par an, soit de 15 centimes par numéro. Car l'AMI DE LA MAISON est splendidement illustré et comme le RAYON DE SOLEIL, n'offre aux yeux et à l'esprit que les sujets les plus touchants ou les plus gracieux : la Prière, le Nouveau-né, le Dandinet, le Berger vigilant, ce doux Printemps, les deux Colombes etc. ; par-ci par-là quelques sujets historiques ou pittoresques. On pourrait y trouver une teinte biblique et mystique. Mais c'est du bon mysticisme et une littérature saine ; l'instruction est jointe à l'éducation. Les problèmes posés dans un numéro sont résolus dans le suivant.

Ces deux recueils, paraissent à Paris ; mais nous y voyons avec plaisir des vers ou de la prose empruntés aux meilleurs poètes de notre coin de terre, Tournier de Genève et Porchat de Vaud.

Ces publications sont en commission à la librairie Mignot, à Lausanne dont nous signalions dernièrement le zèle et le discernement. A. D.

Sommaire du n° 18, 2^e année, du « SEMEUR ». *Revue artistique et littéraire, paraissant tous les 15 jours.* Bureaux du journal : **Paris, 193, Boulevard Saint-Germain.** — **Lausanne, Le Cytise, Montbenon.**

Une grande dame d'autrefois, par M. Philibert Soupé. — POÉSIES, par MM. Francis Melvil, Maxime Simonnot, M^{mes} Mathilde Soubeyran, Marie Suttin. — La Fête des vigneron. — Scalpent-ils ? par M. André Godard. — Qu'en adviendra-t-il ? par Silex. — Le Théâtre à l'Exposition, par M. Alfred Copin. — M. Alphonse Daudet (suite), par M. Ernest Tissot. — Argentine (suite), par M. le V^{ic} A. de l'Estolle. — Dans le Sahara (suite), par M. J. Chalon. — Les femmes écrivains : Mme de Pressensé, par M. L. Rœhrich. — Au Japon (suite), par M. A. de Claparède. — LES PETITS CHEFS-D'ŒUVRE : La grande sœur, par M. Marc Amanieux. Les doigts et les bagues, par M^{me} Marie de Valandré. — UN LIVRE DU JOUR : Trois chansons, par M. Gustave Nadaud. — LES LIVRES : M. Lenient et la comédie en France au XVIII^e siècle, par M. E. Lintilhac. — CURIOSITÉS : Ode à une jeune fille, par H. de Balzac. — CE QUI SE PASSE. — JOURNAUX ET REVUES. — LES PENSEES DU SEMEUR.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

UNE LEÇON DE CHOSES (degré moyen.)

La pierre ponce.

SOMMAIRE : La pierre ponce est poreuse ou celluleuse — Elle est très légère. — Elle flotte sur l'eau. — On peut facilement briser la pierre ponce. — Elle est rude au toucher. — Elle raye le verre. — On se sert de la pierre ponce pour polir les métaux, le bois, etc.

Objets nécessaires à la leçon : Une ou deux pierres ponces et autant de pierres ordinaires si possible de la même grosseur, un vase contenant de l'eau, un morceau de verre, un dit de zinc et un de cuivre.

1. Le maître place devant les yeux de ses élèves les pierres ordinaires et les pierres ponce.

Questions : Quels objets voyez-vous ? Quelle différence essentielle y a-t-il entre ces deux groupes de pierres ? Que pouvez-vous dire de la pierre ponce ? Comme appelle-t-on ces trous ? Que dit-on d'un objet qui a des pores ?

2. Le maître appelle un ou deux élèves dans les mains desquels il place une pierre ordinaire d'abord, puis une ponce ensuite.

Questions : Que pouvez-vous dire de la pierre ordinaire ? En pouvez-vous dire autant de la pierre ponce ? Comment celle-ci est-elle ?

3. Le maître laisse tomber dans un vase contenant de l'eau une pierre de chaque espèce et fait observer aux enfants le résultat obtenu.

Questions : Qu'est devenu le caillou ? Pourquoi ? Où est la pierre ponce ? Pourquoi ? Que pouvez-vous donc dire encore de la pierre ponce ?

4. Le maître essaie de briser dans ses mains la pierre ordinaire, sans y parvenir, ce qu'il peut, au contraire, effectuer facilement avec la pierre ponce.

Questions : Alexis essaie à ton tour de briser ce caillou avec tes mains ? Comment le trouves-tu ? Et toi Lévy ? En pouvez-vous dire autant de la pierre ponce ? Comment dites-vous qu'est celle-ci ?

5. Le maître montre ensuite un morceau de craie, du soufre, du papier de couleur et fait trouver la couleur qui caractérise chacun de ces substances.

Questions : Laquelle de ces couleurs est celle de la pierre ponce ? Comment appelle-t-on la nuance qui caractérise cette pierre ?

6. Le maître passe les deux sortes de pierres pour les faire palper.

Questions : Comment trouvez-vous la surface du caillou ? Et celle de la pierre ponce ? Que disons-nous d'une chose qui est rude au toucher ?

7. Le maître frotte un morceau de verre avec de la craie d'abord, puis avec la pierre ponce ensuite.

Questions : Quel effet la craie a-t-elle produit sur le verre ? Passez votre main sur cette trace ? Qu'en reste-t-il ? Regardez de près et voyez l'effet produit pour la pierre ponce ? Passez un chiffon sur ces traces ? Qu'en reste-t-il ? Où ont-elles disparu ? Quelle propriété a donc la pierre ponce ?

8. Le maître prend enfin le morceau de zinc, puis de cuivre qu'il frotte avec la pierre ponce sèche ou mouillée.

Questions : Quelle différence observez-vous entre la partie frottée de ces métaux et celle qui ne l'est pas ? A quoi donc peut servir la pierre ponce ?

9. Pour terminer le maître donnera des détails sur la nature, l'origine et les divers emplois de la pierre ponce ; sur la provenance du mot ponce.

II

Une composition sur le sujet qui vient d'être traité est ensuite imposée aux élèves. Le plan à suivre, transcrit au tableau noir, est celui-ci : *Qu'est-ce que les pierres ponce ? — leur composition — leur origine — leurs propriétés — leurs usages — leur provenance.*

III

Modèle de composition à lire aux élèves après correction de quelques travaux, puis à dicter :

Les pierres ponce.

Les pierres ponce sont des minéraux contenant de la silice, de l'alumine, de l'oxyde de fer, de la potasse et de la soude. Ce sont des pierres qu'on croit être d'origine volcanique. Elles sont poreuses et très légères puisqu'elles flottent sur l'eau ; elles sont rudes au toucher, se brisent facilement et ont une couleur grise. Leur emploi est très multiplié dans l'industrie. Elles servent à polir les métaux, le marbre, les cristaux, les bois, etc. Elles entrent dans la composition des poudres dentifrices et des savons de toilette. On trouve en abondance des pierres ponce dans les îles Ponce, d'où ces pierres tirent leur nom. On en trouve également en Toscane, aux environs de Coblentz, en Auvergne, en Grèce, à Ténériffe et aux Moluques.

Explications de quelques termes et dérivés :

1. minéral, corps non organisé qu'on trouve dans la terre (minera, mine) — minéraliser — minéralisation — minéralisateur — minéralogie — minéralogiste — minéralogique — miner — mineur — minéral — mine.

2. silice, substance qui fait la base des silex — silicium — silicate — siliceux, ceuse — silicique.

3. alumine, substance qui sert de base à l'alun, l'argile — aluminium — aluminate — aluminer — aluminé, ée — alumineux.

4. oxyde, combinaison de l'oxygène avec un métal — oxyder — oxydation — oxydable.

5. potasse, substance que l'on extrait des cendres de bois — potassium — potassique.

6. soude, plante et sel qu'on en retire — sodium.

7. volcanique, qui appartient au volcan — volcan — volcanicité — volcanien, enne. — volcanisé, ée — vulcaniser — vulcanisation.

8. poreux, qui a des pores — porosité.

9. marbre, pierre calcaire — marbrer — marbreur — marbrier — marbrière — marbrure — marmoréen, enne — Marmora.

10. cristal, substance analogue au verre mais plus dure — cristalliser — cristallisation — cristallerie — cristallographie — cristallin, ine — cristallisable.

11. dentifrice, (dens, dentis et dent — fricare, frotter) préparation qui sert à frotter les dents — dentiste — dentier — dentition — denture — denticule — denté, ée — dental. ale — dentaire = denteler — dentelée, ée — dentelure.

12. Ponce, île du golfe de Gaète.

13. Toscane, province d'Italie, cap. Florence — toscan, ane.

14. Coblentz, ville d'Allemagne au confluent du Rhin et de la Moselle.

15. Auvergne, ancienne province de France — auvergnat, ate.

16. Grèce, pays d'Europe au S. de la Turquie, 50,000 km², 1 1/2 million, cap. Athènes — grec, ecque — gréciser.

17. Ténériffe, île et volcan des Canaries (poss. espagnole.)

18. Moluques, archipel de l'Océanie (poss. hollandaise.)

IV

Exercice grammatical.

Devoir oral : Enumérer toutes les propositions de la dictée —
Analyser l'une d'elles grammaticalement et logiquement,
Devoir écrit : Mettre la dictée au singulier.

V

Lecture dans Garrigues du chap. VI page 64.

Sujets analogues : *le soufre, la houille, la molasse, le sel* etc.

Nota. Pour qu'une leçon de choses produise quelques fruits, il est de toute nécessité d'y consacrer plusieurs heures. La 1^{re} sera employée à la leçon de choses proprement dite, la seconde à la composition, la troisième à la dictée et la quatrième à l'exercice grammatical.

C. RENAUD-BLANCHARD.

Sujets d'examens.

DICTÉES D'ORTHOGRAPHE

*faites aux examens d'Etat pour le brevet d'enseignement
primaire, à Neuchâtel, en juillet 1889.*

I

Des assemblées populaires, tout autres que celles qu'il y a eu chez nous ces derniers temps, se tiennent dans nombre de localités suisses et attirent parfois, quelque temps qu'il fasse, une grande affluence de monde. La plus importante a lieu à Berne ; c'est une espèce de rendez-vous national où tous les lutteurs sont conviés ; d'autres ont un caractère essentiellement local ; telle, par exemple, la fête appenzelloise à laquelle nous avons assisté hier, grâce à l'obligeance de notre amphitryon.

La solennité fut ouverte par un repas champêtre où parurent force gâteaux à la crème dont les indigents, quelle que fût leur nationalité, eurent aussi leur part. Sur un bloc de rocher s'était installé l'orchestre, un violoniste et un joueur de tympanon qui faisaient entendre leurs accords stridents. Au même moment commençaient la danse et les jeux gymnastiques ; d'abord celui du jet qui consiste à lancer contre une butte de grosses pierres, les plus pesantes même qu'un homme puisse manier ; puis la lutte qui est l'attrait principal de ces journées-là.

Les concurrents s'étaient rassemblés à l'auberge et là, causant et buvant, ils avaient choisi leurs adversaires. A deux heures et demie, le cortège s'avança, musique en tête, les couples d'athlètes bien appariés, vers la pelouse où siégeaient le jury et les autorités. Femmes et jeunes filles avaient toutes, pour cette occurrence, revêtu leurs plus beaux atours. Au bord de l'alpe qui servait de lice une pancarte tout entourée de drapeaux et d'oriflammes rappelait en gros caractères les quatre vertus que la patrie a toujours exigées de ses défenseurs : la bravoure à toute épreuve, la piété traditionnelle, l'amour de la liberté et la bonne humeur.

Les combattants n'étaient vêtus que de leur chemise, de longs bas bleu-foncé et d'une demi-culotte, pièce de fort coutil munie d'une ceinture ou d'un bourrelet destiné à servir de prise. Les manches étaient retroussées jusqu'au dessus des coudes ; le col et le devant de la chemise déboutonnés pour laisser libres les mouvements de la respiration.

Ainsi accoutrés les lutteurs se présentèrent vis-à-vis l'un de l'autre et,

après s'être serré la main et salués cordialement, ils se saisirent d'après les règles, debout ou agenouillés, épaule contre épaule, une des mains posée sur les reins de l'adversaire. La victoire et les honneurs appartenaient à celui qui, à deux reprises, avait fait toucher terre au dos de son antagoniste. Les anciens jugeaient de chaque coup en vrais connaisseurs.

Mais la plus grande solennité de ces démocraties, c'est l'assemblée politique qu'on a nommée la *landsgemeinde*. Les deux demi-cantons ont chacun la leur ; celles des Rhodes-Extérieures a lieu au moment où les prés verdoyants se sont parés de primevères, quand les saules ont bourgeonné et quand les cerisiers sont fleuris ; on n'y compte pas moins de dix mille citoyens qu'on a toujours vus régler les affaires du pays avec une intelligence et une dignité remarquables.

Note : Cette dictée qui a été faite par 19 aspirants et 16 aspirantes a donné une moyenne de succès plutôt faible. Plusieurs se sont laissés prendre aux difficultés grammaticales ; en outre les mots *amphitryon*, *occurence*, *athlètes*, *appariés*, *lice*, etc. ont été mal écrits par un assez grand nombre. Un des aspirants a obtenu la note 10.

II

La plaine lombarde offre un terrain composé des débris qu'ont arrachés aux flancs des Alpes les torrents, les glaciers, parfois même les avalanches. Aucune contrée de l'Europe, la Hollande et une ou deux autres exceptées, n'a été plus que celle-là pétrie et renouvelée par les eaux. Des lacs qui se forment ou se vident ; des rivières qui, changeant de direction, se rejoignent ou qui, de cours d'eau tributaires deviennent des atterrissements qui fécondent ou des inondations qui dévastent ; telle est à grands traits l'histoire physique de la vallée qu'arrosent le Pô et ses nombreux affluents.

C'est cette abondance d'eaux intérieures qui donne à ce pays son aspect, son caractère. Tous les fleuves torrentueux qu'envoie l'inépuisable réservoir des Alpes, ont dû être endigués par la main des hommes : œuvre immense, travail colossal, cyclopéen qui embrasse une étendue d'un million deux cent mille hectomètres carrés et qui exige, quelles que soient les précautions qu'on a prises en le faisant, une surveillance et un entretien continuels. Que, par exemple, on n'ait pas bouché à temps un trou de taupe ou une fissure presque imperceptible, et des villas, des campagnes, des villes même tout entières sont aussitôt menacées d'être englouties.

A la vérité les habitants de cette fertile plaine sont nés ingénieurs et hydrauliciens et l'incurie, quoique certains auteurs aient prétendu le contraire, n'est pas chez eux un défaut dominant, loin de là. Ils n'excellent pas seulement à discipliner les cours d'eau, ils savent aussi les ramifier à l'infini par un régime de cours d'eau vraiment merveilleux. Dans le moyen âge déjà les Lombards s'étaient imaginé d'assécher leur pays par des fossés d'écoulement, et ce sont deux ingénieurs milanais qui, vers l'an douze cent, ont conçu l'idée qu'on pourrait au moyen d'écluses surmonter les accidents du terrain. Aujourd'hui tout le pays est sillonné par un réseau artificiel de cours d'eau, réseau auquel il semble qu'il serait impossible qu'on ajoutât rien de plus.

Les campagnes, coupées d'innombrables clôtures, présentent des cultures qu'on a cherché à varier à l'infini ; ici, le pâturage alpestre avec ses troupeaux bondissants ; là, le hêtre et le châtaignier ; plus loin l'olivier, les grands vignobles, le lin, le maïs, le mûrier et le ver-à-soie, voire même d'importantes rizières. La Belgique seule offre une plus grande densité de

population ; il est vrai que cet entassement d'habitants provient dans la Lombardie des groupements urbains plutôt que des campagnes. Quoi qu'il en soit, il faudrait qu'on allât jusqu'en Chine ou en Inde, sur les bords du Gange, dit quelque part Elisée Reclus, pour qu'on pût rencontrer de pareilles agglomérations humaines.

Note : Cette dictée, faite par 33 aspirantes, a donné une bonne moyenne de succès. Quatre d'entre elles l'ont faite sans faute.

*(Communiqué par M. A. Grandjean, instituteur au
Locle et membre du jury.)*

COMPTABILITÉ

Degré supérieur.

Comptabilité d'un agriculteur pendant une année.

C'est un agriculteur soigneux que M. Jules Louis. Il note immédiatement et soigneusement sur un agenda toutes les opérations concernant son exploitation agricole et sa caisse ; puis, chaque fois qu'il en a le temps, un jour de pluie, une soirée et, à la rigueur, le dimanche après midi, il relève ces opérations dans son LIVRE DE COMPTES, où chacune des personnes avec lesquelles il est en relations d'affaires suivies a son compte ouvert. En tête de ce livre se trouve le *compte de caisse* qu'il boucle régulièrement tous les mois. Ainsi, non seulement il ne risque pas d'oublier qu'il a livré telle somme ou telle denrée non payée, mais il peut régler compte rapidement chaque fois qu'une des personnes qu'il occupe le désire, d'où : sincérité des chiffres et économie de temps.

D'après les notes de son agenda faisant office de *Brouillard-Journal*, établissez son Livre de comptes pour 1888, que vous bouclerez au 31 décembre :

Il a engagé pour l'année deux domestiques et une servante. Un des domestiques, Louis Cruzet, qui s'occupe surtout du bétail, a un salaire de 400 fr. ; l'autre, Félix Dubois, un salaire de 290 fr., et la servante, Marie Liardet, reçoit 240 fr. Il occupe souvent, et surtout à l'époque des grands travaux, les journaliers Pache, Favre et Dupuis qui reçoivent ordinairement le prix de leurs journées en nature ou en charrois, et pour chacun desquels l'ouverture d'un compte est nécessaire. Il tient aussi un compte avec le maréchal Veulet et un avec le cordonnier Schumacher.

Au commencement de chaque mois, il retire le prix de vente du lait pour le mois précédent. La société de fromagerie, dont il fait partie, a vendu son lait à la Société Nestlé, à Vevey, au prix de fr. 0,125 le litre jusqu'au 1^{er} novembre. A la paie du lait, on ne tient pas compte des fractions inférieures à cinq centimes, ainsi pour fr. 159,5875 on paie fr. 159,55 et pour fr. 165,625 on paie fr. 165,60.

Le 1^{er} janvier, il avait en caisse fr. 387,55. — Le 7, il touche l'argent du lait ; le carnet porte lit. 1276,7. — Le 10, payé les notes du vétérinaire Gros, du docteur Duvoisin et du pharmacien Petit, pour l'année précédente, par 28 fr. pour le premier, 30 fr. pour le deuxième et fr. 20,80 pour le troisième. — Le 12, vendu au boucher un veau de 65 kg. à fr. 0,58 le kg. A cette occasion, remis fr. 0,50, de bonne-main au domestique Cruzet. — Le 14, remis à sa femme pour dépenses de ménage 20 fr.

— Le 15, ferré à neuf les deux chevaux chez Veulet, avec deux mouchettes par fer. Le prix du ferrage est convenu ainsi : ferrage neuf, un franc par fer ; relevage de fers, cinquante centimes par pièce ; mouchettes, vingt centimes pièce. — Le 25, remis au journalier Pache un sac de méteil de 96 kg. (poids brut), et un dit de 92 kg. au journalier Dupuis, à 19 fr. les cent kg. — Le 30, livré 5 fr. au domestique Dubois. — Dépenses diverses pendant le mois fr. 12,50. — Février 3, remis au journalier Favre 164 kg. de pommes de terres (sac à déduire) à 7 fr. le quintal. — Le 8, touché l'argent du lait, l'addition du carnet donne 1325 lit. — Le 9, livré à la servante 10 fr. — Le 15, remis à sa femme pour dépenses de ménage 25 fr. — Le 17, payé 3 mises de bois par fr. 17,50 + fr. 21,25 + 36 fr. — Le 23, reçu de Jacques Brun, à Oulens, l'intérêt d'une obligation hypothécaire de 2300 fr. au $4\frac{1}{4}\%$ l'an. — Le 28, payé 3 fr. au charron pour des manches d'outils. — Pendant les derniers jours de ce mois, les journaliers Pache et Dupuis ont fait chacun 3 journées à fr. 1,50 pour aider à faire le bois. — Dépenses diverses du mois 15 fr.

(A suivre.)

J. F. M.

NOMINATIONS

Vaud. — *Institutrices* : M^{mes} *Rochat, Louise*, à Vufflens-la-Ville ; *Rossire, Louise*, à Corrençon ; *Rochat, Berthe*, à St-Livres ; *Lavanchy, Emma*, à Bogis Bossey ; *Moulin, Marie*, à Vevey ; *Marguerat, Alice*, à Corsier s. Vevey ; *Ravey, Marie*, à Eclépens ; *Cailler, Clara*, à Servion ; *Rossat, Marie*, à Lausanne ; *Bonnet, Marie*, à Lausanne ; *Comte, Julia*, à Payerne (hameaux) ; *Loup, Hélène*, à Cudrefin.

Instituteurs : MM. *Cordey, Jules*, au Mont s/Lausanne ; *Delacrétaz, François*, à Corbeyrier ; *Roulet, Edouard*, à Marchissy ; *Rey, Paul*, à Lausanne ; *Dudan, Henri*, à Lausanne ; *Viret, Alfred*, aux Moulins Château-d'OEx ; *Schmidt, Jean*, à Rossinières ; *Poirier, Louis*, école secondaire de Villeneuve ; *Daccord, Louis*, au Mont s/Lausanne ; *Cherpillod, François*, à Chavannes-de-Bogis ; *Chevalley, Jean*, à Morcles (prov.) ; *Dupuis, Frédéric*, Aux Croisettes (discipline) ; *Magnenat, Justin*, aux Monts de Corsier ; *Cuanillon, Jacques*, à Bellerive ; *Dutoit, Auguste*, à Vulliens ; *Guignard, Jules-Emile*, à La Tour-de-Peilz ; *Guignard, Henri*, aux Charbonnières ; *Gardaz, Henri*, à Etagnières (prov.) ; *Nicod, Emile*, à Cudrefin.

Jura-Bernois. — *Institutrices* : M^{mes} *Henri, Victorine*, à Dampierre ; *Rérat, Véronique*, à Fahy ; *Ecabert, Florentine*, à Montignez ; *Hengy, née Catté, Elisa*, à Porrentruy ; *Rossé, Marie*, à Alle ; *Langel, Adèle*, à Neuveville ; *Marchand, Julie-Aline*, à St-Imier ; *Fleury, Marie-Julie*, à St-Brais ; *Béguelin-Langel, Georgine*, à Tramelan-dessous ; *Gygax, Marie*, à Tramelan-dessous ; *Bessire, Zélie*, à Bienne ; *Etienne, Cécile*, à Moutier ; *Rebetez, née Marchand*, à Cornol.

Instituteurs : MM. *Guenin, Joseph*, à Courtedoux ; *Rérat, Louis*, à Fahy ; *Raval, Pierre*, à Grandfontaine ; *Colliat, Charles J. B.* à Porrentruy ; *Huguelet Jules-Edouard*, à Diesse ; *Bourquin, Antoine*, à Soubey ; *Witwer, J. J.* à Tramelan-dessous ; *Jaquet, Charles R.S.* à Bienne ; *Meyer, Emile*, à Bienne ; *Petignat, François-Jos.* à Cornol ; *Pfarrer, Charles-Frédéric*, à La Heutte.